Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 4/7/25
ID : 031-213104219-20250703-DEL2025_05_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT **HAUTE - GARONNE**	**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

DATE DE LA CONVOCATION
27 juin 2025
DATE D'AFFICHAGE
27 juin 2025

SEANCE du 03 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, **sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.**

Etaient présents : 16
Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, BONTEMPS, CARRIERE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 08
Mme TARDIEU avait donné procuration à M. GUERRIOT
M. GAROUSTE avait donné procuration à Mme BESOMBES
M. RENOUX avait donné procuration à Mme RAHIN
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
M. MIJOULE avait donné procuration à Mme GAMBET
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à M. BERGONZAT

Absents : 03
Mme MARTY
M. PIRIOU
M PERON

Mme MARTIN RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-05-06

Vignasse 2 – Convention de rétrocession des espaces publics –

La SNC ADN PINS-JUSTARET 10129 a déposé un permis de construire pour 51 villas, un bâtiment collectif comprenant 11 logements et 3 commerces, 8 logements intermédiaires et une crèche sur les terrains cadastrés AO 195 et 193 en partie situé chemin des Espérances dans le secteur de l'OAP Vignasse.

Le permis est actuellement en cours d'instruction.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 4/7/25
ID : 031-213104219-20250703-DEL2025_05_05-DE

Pour ne pas avoir à constituer une association syndicale libre, l'aménageur a sollicité la Commune pour conclure une convention de rétrocession des futurs espaces publics à la Commune une fois les travaux achevés

Après négociations la Commune et le promoteur sont arrivés à un accord sur le périmètre des espaces à rétrocéder et sur les conditions de rétrocession.

Le projet de convention ci-joint prévoit la rétrocession de :

- 1/ une voie principale raccordée à l'avenue Simone de Beauvoir d'un côté et à l'avenue de Villate de l'autre côté (y compris les trottoirs, l'éclairage public et les places de stationnement longitudinal)
- 2/ une voie secondaire qui se raccorde sur la voie principale et sur l'avenue de Villate (y compris le trottoir et 2 places de stationnement longitudinal)
- 3/ une voie secondaire perpendiculaire, sur sa moitié sud, à l'avenue Simone de Beauvoir, accessible depuis le chemin des Espérances
- 4/ un parking de 21 places accessible depuis le chemin des espérances et son espace vert périphérique,
- 5/ un espace vert situé au nord de l'opération à l'arrière des jardins des habitations de la place de l'église et sa voie de desserte (non compris les places de stationnement le long de cette voie)
- 6/ un espace vert situé devant les logements collectifs et commerce le long de l'avenue de Villate
- les réseaux présents sous les voies nécessaires à l'exploitation des espaces communs
- des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers

La rétrocession interviendra à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de convention de rétrocession et à autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (22 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions COMBA, LAFONT),

APPROUVE le projet de concession à conclure avec La SNC ADN PINS-JUSTARET 10129 porteur du projet Vignasse 2.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 03 juillet 2025
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

MAIRIE DE PINS-JUSTARET 31860

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT